



**Centre de Gestion
de la Fonction
Publique Territoriale**
HÉRAULT

Extrait du registre des délibérations
du Centre de gestion de la fonction
publique territoriale de l'Hérault

2024-D-042

Convoqué le 18 juin 2024, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault s'est réuni à l'antenne du CDG34 à Cazouls-lès-Béziers le 27 juin 2024.

Présents : Philippe DOUTREMEPUICH, Eliette CHARPENTIER, Séverine SAUR, Jordan DARTIER, Béatrice FERNANDO, Jean BLANQUEFORT, Yves ROBIN, Michel HERAIL, Philippe VIDAL.

Présent(s) sans voix délibérative en raison de la présence du titulaire : Sylvie TOLUAFE.

Absents ayant voté par procuration en application du 3^{ème} alinéa de l'article 25 du décret du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion : Gaëlle LEVEQUE, Michel CRECHET, Pierre MATHIEU, Frantz DENAT, Myriam GAIRAUD, Marie-Pierre PONS, Marc ROUVIER, André ARROUCHE, René VERDEIL.

Objet : Affectation définitive des résultats de l'exercice 2023 du budget principal.

Le Conseil d'administration du Centre gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG34),

VU l'article 27 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

VU la délibération n°2024-D-021 du 29 mars 2024 du CDG34 ;

CONSIDERANT

Par la délibération n°2024-D-021 du 29 mars 2024, le conseil d'administration du CDG34 a adopté le budget principal de l'exercice 2024 sans reprise anticipée des résultats.

Les résultats concordants du compte de gestion et du compte administratif 2023 du budget principal, font ressortir les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 (A)	289 051,96
Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2022 (B)	3 148 987,25
Résultat de fonctionnement à affecter (C=A+B)	3 438 039,21

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat d'investissement de l'exercice 2023 (A)	-1 981 166,49
Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2022 (B)	1 961 950,61
Résultat d'investissement à affecter (C=A+B)	-19 215,88

Après en avoir délibéré,

APPROUVENT, à l'unanimité, l'affectation des résultats définitifs comme suit au budget principal 2024 :

- € 3 438 039,21€ à inscrire sur le compte relatif à l'excédent de fonctionnement reporté (R002) ;
- € 19 215,88€ à inscrire sur le compte relatif au déficit d'investissement reporté (D001).

Fait à Montpellier,

Le 11/07/2024.

Le président du CDG 34,




Philippe VIDAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 11/07/2024 et de sa publication le 11/07/2024.